Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260921-2026_93-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
14 septembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le 21 septembre 2026 à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe, Maire,

Nombre de conseillers

En exercice	26
Présents	25
Votants	26

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Maryline LE GRAET, Olivier Morvan, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :

Gilles MORVAN qui a démissionné
Fanny GALLAND qui a donné procuration à Céline HOUBERDON

Secrétaire de séance : Céline Houberdon a été élue secrétaire de séance.

DCM 2026-93

Objet :

AFFAIRES FINANCIERES

Convention avec le SDEF – Rénovation Armoire C22- rue de Brest

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5212-26 ;
Vu la délibération du Comité syndical du SDEF en date du 20 octobre 2023 approuvant le règlement financier du SDEF ;
Considérant que, dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Brest, il est nécessaire de conclure une convention entre le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) et la Commune de Pont-de-Buis les Quimerc'h afin de définir les modalités de financement de l'opération et notamment le montant du fonds de concours versé par la Commune au SDEF ;
Considérant que, conformément à l'article L. 5212-26 du Code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat et ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière notamment de distribution publique d'électricité, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ;
Considérant que la réalisation de ces travaux permettra de procéder à la rénovation de l'armoire C22 située rue de Brest ;
Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 3 300 € ;
Considérant que la participation communale prévisionnelle s'élève ainsi à 1 650 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le projet de travaux d'éclairage public relatif à la rénovation de l'armoire C22 située rue de Brest.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération d'un montant total de 3 300 €, réparti comme suit :

- participation du SDEF : 1 650 € ;
- participation de la Commune : 1 650 €.

D'APPROUVER le versement par la Commune au SDEF d'un fonds de concours correspondant à sa participation financière, estimée à 1 650 €.

D'AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec le SDEF ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

De PRÉCISER que les crédits nécessaires à la participation communale seront inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260921-2026_93-DE

Pont-de-Buis-Les-Quimerch, le 21/09/26

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Céline Houberdon

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe